


Formulaire d'inscription (form also available in English)
Réseautage

LA MUSIQUE ET LA CITÉ : L'OSM, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT MONTRÉALAIS

Kent Nagano
Directeur musical
Orchestre symphonique de Montréal

L'allocution sera prononcée en **français** et en **anglais**.

Vendredi 7 mai 2010
de midi à 14 h

Le Centre Sheraton
1201, boul. René-Lévesque O.
 Peel ou Bonaventure

**DÉJEUNER-CAUSERIE DESJARDINS - LES VOIX
D'AFFAIRES**



Présenté par :



Coordonnées

Numéro de membre * _____ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

M. Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

Courriel Ami / Collègue Courrier Web Journaux
 Sollicitation téléphonique Autre

Coût

Membres :

..... Billet(s) à 70 \$ + TPS + TVQ = 79,01 \$
..... Table(s) de 10 à 630 \$ + TPS + TVQ = 711,11 \$

Non-membres :

..... Billet(s) à 100 \$ + TPS + TVQ = 112,88 \$
..... Table(s) de 10 à 1 000 \$ + TPS + TVQ = 1 128,75 \$

Paiement

American Express Diners Club International MasterCard Visa Chèque*

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Numéro de la carte

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte

Signature

*Tout achat de 200 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514 871-4000, poste 4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmq.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.

